

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2018 À 20H30

Le Conseil municipal, légalement convoqué le cinq décembre deux mille dix-huit, s'est réuni le douze décembre deux mille dix-huit, en session ordinaire sous la présidence de André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Marie BERNABEN, Valérie JOSLAIN, Astrid CHEVALIER, Daniel CAILLAUD, Karine IRR.

Nombre de conseillers présents : 24

Nombres de procurations : 5

Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance : Grégory JOLIVET

Après adoption du compte-rendu de la séance précédente, le Conseil municipal a examiné les questions inscrites à l'ordre du jour.

N°2018_76. Rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) – attribution de compensation aux Communes membres

Rapporteur : Miguel CHARRIER

Le Conseil municipal a validé le rapport de la CLECT et approuvé le montant des attributions de compensation définitives soit 2 275 797€ pour la Ville de Saint-Jean-de-Monts.

N°2018_77. Dérogation au repos dominical des salariés dans les commerces de détail – détermination des dimanches pour 2019

Rapporteur : Miguel CHARRIER

Le Conseil municipal s'est prononcé sur la possibilité de déroger au repos dominical des salariés et a fixé la liste des cinq dimanches concernés en 2019.

Les dates proposées sont : les dimanches 21 avril, 5 mai, 12 mai, 2 juin et 9 juin.

N°2018_78. Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier – îlot Centre-ville – projet d'acquisition d'un terrain appartenant à M. Yves Morineau par l'EPF – condition particulière

Rapporteur : André RICOLLEAU

Dans le cadre de la cession d'un terrain à l'EPF, le Conseil municipal a accepté la condition du propriétaire actuel, à savoir la prise en charge de l'entretien de plusieurs concessions dans le cimetière.

N°2018_79. Plan de concession de la plage naturelle de Saint-Jean-de-Monts – demande de révision

Rapporteur : Nicole PLESSIS

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de révision (extension de 60 m²) formulée par l'exploitant de la terrasse, annexe au local commercial avenue de la Mer 2, du lot n°13.

N°2018_80. Transfert de voies départementales dans le domaine public communal

Rapporteur : Michel ALLEGRET

Le Conseil municipal a validé le principe du transfert de propriété entre le Conseil départemental de certaines voies moyennant le versement d'une soulte de 65 000€HT par le Département.

N°2018_81. Conventions d'installation et de gestion des lignes et armoires dédiées au déploiement de la Fiber To The Home

Rapporteur : Grégory JOLIVET

En vue du déploiement de la FTTH sur la Commune et pour l'installation des infrastructures nécessaires, le Conseil municipal a autorisé la signature des conventions d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit avec le Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique.

N°2018_82. La Métairie – concession d'aménagement – approbation du compte rendu annuel à la Collectivité locale (CRACL) – 2017

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT

Le Conseil municipal a adopté le CRACL 2017 de la concession d'aménagement « la Métairie ».

N°2018_83. La Métairie, concession d'aménagement, approbation de l'avenant n°4

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT

Le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement La Métairie (prolongation à 2027 et rythme de versement des avances).

N°2018_84. Les Glajous – concession d'aménagement – approbation du compte rendu annuel à la Collectivité locale (CRACL) – 2017

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT

Le Conseil municipal a adopté le CRACL 2017 de la concession d'aménagement « les Glajous ».

N°2018_85. Orouët – concession d'aménagement – approbation du compte rendu annuel à la Collectivité locale (CRACL) – 2017

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT

Le Conseil municipal a adopté le CRACL 2017 de la concession d'aménagement « Orouët ».

N°2018_86. Orouët – concession d'aménagement – approbation de l'avenant n°1

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT

Le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement « Orouët » (participation portée à 390 000€).

N°2018_87. Le Salais – concession d'aménagement – approbation du compte rendu annuel à la Collectivité locale (CRACL) – 2017

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT

Le Conseil municipal a adopté le CRACL 2017 de la concession d'aménagement « le Salais ».

N°2018_88. Cession de la parcelle BK 664 rue des Sports à la société Stradim

Rapporteur : André RICOLLEAU

Le Conseil municipal a adopté le principe de la cession d'une partie des terrains de l'ancien groupe scolaire de la Plage à la société STRADIM au prix de 800 000€.

N°2018_89. Modification du règlement intérieur de l'Épicerie sociale « Coup de Pouce » - autorisation pour la prise et la publication de photos

Rapporteur : Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU

Le Conseil municipal a adopté le règlement intérieur modifié.

N°2018_90. Renouvellement de la convention financière avec la Caisse d'Allocation Familiale concernant le versement d'une subvention participant au fonctionnement de l'Épicerie sociale « Coup de Pouce »

Rapporteur : Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU

Le Conseil municipal a autorisé le renouvellement de la convention financière avec la CAF.

N°2018_91. Convention relative à la mise à disposition par le Centre de gestion d'un chargé d'inspection en santé et sécurité au travail

Rapporteur : Véronique LAUNAY

Le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de mise à disposition d'un ACFI par le Centre de gestion.

Affaires financières

Rapporteur : Gérard MILCENDEAU

N°2018_92. EHPAD la Forêt – demande d'accord du Conseil municipal sur une délibération du CCAS

Le Conseil a autorisé le changement d'affectation du terrain de l'ancien foyer-logement de l'EHPAD La Forêt.

N°2018_93. Subvention complémentaire 2018 – repas domicile service

Le Conseil municipal a accordé une subvention complémentaire à l'association RDS (montant maximum porté à 38 940 €).

N°2018_94. Tarifs municipaux 2019

Le Conseil municipal a adopté les tarifs municipaux applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

N°2018_95. Budget principal – décision modificative n°3 / 2018

Le Conseil municipal a adopté la décision modificative n°3 :

BUDGET PRINCIPAL - DM 3 / 2018		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse
STM 2315 811	Travaux de voirie en centre-ville						77 000,00 €		
STM 1323 811	Participation du Département								65 000,00 €
FIN 10222 01	FCTVA								2 000,00 €
STM 2313 4000	Crédits disponibles / travaux de bâtiment					-10 000,00 €			
STM 2313 42	Signalétique / école maternelle						4 317,52 €		
STM 2313 14	Crédits disponibles / travaux de bâtiment					-3 317,52 €			
STM 2313 8006	Crédits disponibles / travaux de bâtiment					-1 000,00 €			
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-14 317,52 €	81 317,52 €	0,00 €	67 000,00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION		0,00 €		0,00 €			67 000,00 €		67 000,00 €

N°2018_96. Budget principal – dépenses anticipées 2019

Le Conseil municipal a autorisé une dépense anticipée en investissement sur le budget 2019 (90 000€ pour un matériel informatique sécurisant le stockage des données).

Le tableau des votes, par délibération, est annexé au compte-rendu.

COMPTES RENDUS – INFORMATION DU CONSEIL – AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil municipal a été informé des marchés passés selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire a rendu compte de décisions prises au titre de la délégation prévue par l'article L. 2122-22 du CGCT (remboursements anticipés d'emprunts et refinancements-avenant au marché de travaux du centre-ville).

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Nadine PONTREAU a rendu compte de la Commission Accessibilité du 8 novembre 2018.
- Véronique LAUNAY a rendu compte de la réunion de la Commission Culture et patrimoine du 13 novembre 2018.
- Michel ALLEGRET a rendu compte de la réunion Commission voirie du 6 décembre 2018.

COMPTES RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU a rendu compte de la réunion du Conseil communautaire du 12 novembre 2018.

QUESTIONS ORALES

Véronique LAUNAY a répondu à une question posée par Yves MATHIAS relative à la circulation des vélos sur les trottoirs en centre-ville (texte annexé).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018
A L'HOTEL DE VILLE, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vote des affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal

Numéro délibération	Rapporteurs	Affaires	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions Nuls Blancs
76	Miguel CHARRIER	I. RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – ATTRIBUTION DE COMPENSATION AUX COMMUNES MEMBRES	29	29	29	0	
77	Miguel CHARRIER	II. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DANS LES COMMERCES DE DETAIL – DETERMINATION DES DIMANCHES POUR 2019.	29	29	29	0	
78	André RICOLLEAU	III. CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – ÎLOT CENTRE-VILLE – PROJET D'ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À M. YVES MORINEAU PAR L'EPF – CONDITION PARTICULIÈRE	29	26	24	2	3
79	Nicole PLESSIS	IV. PLAN DE CONCESSION DE LA PLAGE NATURELLE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS – DEMANDE DE RÉVISION	29	29	29	0	
80	Michel ALLEGRET	V. TRANSFERT DE VOIES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	29	29	29	0	
81	Grégory JOLIVET	VI. CONVENTIONS D'INSTALLATION ET DE GESTION DES LIGNES ET ARMOIRES DÉDIÉES AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBER TO THE HOME (FTTH)	29	29	29	0	
82	Jean-Yves GABORIT	VII. LA MÉTAIRIE – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) – 2017	29	29	29	0	
83	Jean-Yves GABORIT	VIII. LA MÉTAIRIE, CONCESSION D'AMÉNAGEMENT, APPROBATION DE L'AVENANT N°4	29	26	26	0	3
84	Jean-Yves GABORIT	IX. LES GLAJOUS – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) – 2017	29	29	29	0	
85	Jean-Yves GABORIT	X. OROUËT – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) – 2017	29	29	29	0	
86	Jean-Yves GABORIT	XI. OROUËT – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION DE L'AVENANT N°1	29	24	24	0	5
87	Jean-Yves GABORIT	XII. LE SALAIS – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) – 2017	29	29	29	0	
88	André RICOLLEAU	XIII. CONCESSION DE LA PARCELLE BK 664 RUE DES SPORTS À LA SOCIÉTÉ STRADIM	29	29	29	0	
89	Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU	XIV. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'EPICERIE SOCIALE « COUP DE POUCE » - AUTORISATION POUR LA PRISE ET LA PUBLICATION DE PHOTOS	29	29	29	0	

Numéro délibération	Rapporteurs	Affaires	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions Nuls Blancs
90	Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU	XV. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PARTICIPANT AU FONCTIONNEMENT DE L'EPICERIE SOCIALE « COUP DE POUCE »	29	29	29	0	
91	Véronique LAUNAY	XVI. CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION D'UN CHARGÉ D'INSPECTION EN SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL	29	29	29	0	
	Gérard MILCENDEAU	XVII AFFAIRES FINANCIERES					
92		1. EHPAD LA FORET – DEMANDE D'ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DELIBERATION DU CCAS	29	29	29	0	
93		2. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2018 – REPAS DOMICILE SERVICE	27	27	27	0	
94		3. TARIFS MUNICIPAUX 2019	29	29	29	0	
95		4. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3 / 2018	29	29	29	0	
96		5. BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES ANTICIPEES 2019	29	29	29	0	

CM du 12 décembre 2018

Questions orales prévues à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil municipal

Question : M. Yves MATHIAS

M le Maire, notre ville voit sa population vieillir et un nombre croissant de personnes âgées empruntent les trottoirs du centre-ville. Nous avons été interpellés par des personnes qui se sentent de moins en sécurité sur les trottoirs "fort larges" depuis les travaux. Ils sont maintenant fréquentés par un nombre élevé de cyclistes naviguant dans tous les sens et slalomant entre les piétons. Pouvez-vous soit demander aux agents de ville de faire respecter la circulation sur les trottoirs ou/et définir des zones de circulation pour les vélos et les piétons ?

Proposition de réponse : Véronique LAUNAY

Selon le Code de la route (article R 412-34), « lorsqu'il existe des trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser, à l'exclusion de la chaussée. » Seuls sont tolérés, en dehors des piétons, « les enfants de moins de huit ans qui conduisent un cycle... à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons ». Sont également assimilés aux piétons :

- Les personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou d'une personne handicapée, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur ;
- Les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur ;
- Les personnes qui se déplacent dans « une chaise roulante mue par eux-mêmes ou circulant à l'allure du pas ».

Les cycles motorisés ou non font partie de la catégorie des « véhicules » et doivent selon l'article R 412-7 du Code de la route « ...sauf en cas de nécessité absolue, circuler sur la chaussée ».

Malheureusement, cette règle n'est pas toujours respectée par les cyclistes en ville. Nous comprenons tout à fait l'inquiétude de personnes âgées ou ayant des difficultés de déplacement, et également des familles plus jeunes avec des enfants.

Des consignes seront données aux agents de police municipale afin que le comportement, potentiellement dangereux de certains cyclistes fasse l'objet d'une attention particulière. Il ne s'agit cependant pas d'entamer une action fortement répressive mais plutôt de rappeler, avec discernement, des règles relevant du bon sens et du civisme.